

# COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/11/2015

Etaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABE, Olivier PUECHMAUREL, Roman BORIE, Guillaume GRANVAL, Isabelle MARQUIS-TASTA, Jean-Pierre MONS, Gérard CARSAC

Etaient absentes : Marie-France MOULENE-BLANC, Josiane BOUAT

### - Service de l'Eau

Le CM décide d'appliquer les tarifs suivants en 2016 :

- Abonnement 1er compteur.....67,50 €
- Abonnement agricole.....50,50 €
- Le prix au m3 de 0 à 250 m3.....0,88 €
- Prix dégressif du m3 au delà de 250 m3.....0,76 €

### - Budget Commune – Décision modificative n°4

Afin de procéder au règlement correspondant à l'achat de matériel informatique pour l'école (Tableau interactif pour la classe des Ce1 – Ce2), le CM délibère pour la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT :                   | RECETTES    | DEPENSES    |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Dépenses imprévues                 |             | -1 100.00   |
| Matériel de bureau et informatique |             | 1 100.00    |
| <b>TOTAL :</b>                     | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

### - Budget Commune – Décision modificative n°5

Afin de procéder au règlement d'un complément de participation financière nécessaire au SIVU Animation Périscolaire Prudhomat – St Michel Loubéjou, le CM délibère pour la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT :                             | RECETTES    | DEPENSES    |
|--|-------------|-------------|
| 022 Dépenses imprévues                       |             | -1 600.00   |
| 6554 Contribution Organismes de regroupement |             | 1 600.00    |
| <b>TOTAL :</b>                               | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

### - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), permet aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale. Les initiatives du CCAS seront maintenues mais le budget sera transféré dans celui de la commune.

Le CM délibère favorablement (8 voix pour et 1 abstention) pour la dissolution du Budget du CCAS.

### - Travaux

Les travaux de voirie sont réalisés au niveau du lieu-dit « Larouquette », les autres se poursuivront au printemps.

La réflexion est engagée autour des travaux de « Langèlerie ».

**Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 22 janvier 2016 à 20H30**